

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 37 (1892)
Heft: 6

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Questa precipitazione, per quanto scusata da un sentimento patriotico degno di rispetto, non si giustifica, mentre la sensibilità potremmo ben dire eccessiva, di una parte della stampa svizzera potrebbe essera l'indizio che la questione è viva ed ardente.

In Italia, come in qualsiasi altro paese, sono certo generali la stima e la simpatia per il popolo svizzero, nè potrebbe mai venir meno in alcuno il rispetto verso la sua indipendenza, ma questa stima e questo rispetto non potrebbero arrivare fino al pun'ò di sopprimere la discussione calma ed imparziale delle questioni che da vicino li riguardano.

Fatta questa dichiarazione doverosa dal momento che l'*Esercito* è stato coinvolto nella polemica, sarà bene, prima di riprendere, occorrendo, la discussione, attendere la pubblicazione dell'opuscolo, del quale abbiamo sufficienti notizie per affermare che gli apprezzamenti dei citati giornali sono assolutamente prematuri ed infondati e che lo scritto in parola esamina le diverse questioni con intendimenti perfettamente amichevoli e nel tornaconto di quella stessa creazione politica la cui incolumità è guarentigia di pace ed altamente interessa tutti gli Stati Europei, incominciando da quelli che vi confinano.

Comme l'*Esercito* nous disons qu'il faut attendre la brochure annoncée. L'auteur n'aura pas eu de peine à se convaincre que de tous les pays d'Europe ou de la quadruple alliance aucun ne bénéficie plus que l'Italie de la neutralité de la Suisse et de la zone neutre de la Savoie qui s'y rattache.



BIBLIOGRAPHIE

Du Landsturm. — Lettres d'un soldat aux jeunes et aux vieux par A. T. 1 broch., in-8° de 32 p. Neuchâtel 1892. Attinger frères, éditeurs.

A l'heure présente où l'on revendique tant de *droits*, il est bon de rappeler aussi le suprême *devoir* à tous les enfants du pays, conclut M. A. T. Ce suprême devoir c'est le concours de tous à la défense de la patrie, c'est la réalisation complète du principe posé à l'article 18 de la constitution fédérale : Tout Suisse est tenu au service militaire.

La mise en pratique de ce principe, la nation armée, on l'obtient par l'organisation du landsturm, qui, s'il est intelligemment utilisé, peut rendre de grands services. La brochure de M. A. T. donne un aperçu de ces services et à ce titre, comme du reste à celui de l'inspiration générale, sa lecture doit être recommandée.

Relevons une critique, faite par l'auteur, de l'organisation actuelle du landsturm, critique qui nous paraît juste. L'organisation en

bataillons des forces du landsturm est défectueuse. Premièrement parce que le commandement de semblables unités doit pouvoir être confié à des officiers alertes, et qu'il est inadmissible, surtout si des compagnies régulières sont attachées à de semblables bataillons, que le commandement du tout revienne à l'officier de landsturm qui souvent aura quitté le service actif depuis 10 ans, 20 ans peut être. En second lieu, parce que la guerre de partisans à laquelle sera fréquemment astreint le landsturm armé réunira rarement plus de deux ou trois compagnies, et encore dans ce cas seront-elles toujours appuyées par des troupes réglées. Enfin l'organisation en *compagnies* donnerait plus de souplesse dans l'emploi du landsturm et simplifierait l'administration, chaque capitaine restant à ce point de vue responsable de sa compagnie.

En résumé, l'organisation du landsturm est peut-être fort belle, très minutieuse sur le papier, mais elle ne s'inspire pas assez des exigences de la pratique.

Les formations de marche du corps d'armée suisse. Etude militaire par le colonel Ed. de la Rive. 1 broch. gr. in-8° avec 10 planches autographiées. Genève 1892. H. Georg, éditeur.

Cette brochure n'est pas de celles qu'on se contente de lire; on l'étudie. A ce titre elle doit figurer dans la bibliothèque de tout officier.

L'auteur s'est inspiré de ce passage du colonel Maillard dans son volume *Eléments de la guerre*: « On juge une armée sur ses marches : leur *conception* est l'expression de la volonté du commandement ; leur *préparation* indique la valeur de l'état-major ; leur *exécution* est la pierre de touche de l'organisation, de l'instruction, de la discipline des troupes et surtout de leur esprit militaire. »

C'est dire qu'une formation de marche ne saurait être établie une fois pour toutes, suivant un type déterminé toujours applicable. Le croire serait se bercer d'une grossière illusion. La formation à adopter dépend d'une foule de circonstances : proximité de l'ennemi, but de la marche, nature des routes et du terrain, état moral des troupes, etc., etc. L'auteur se contente donc de poser une dizaine d'exemples auxquels correspondent autant de graphiques de marches du corps d'armée. Ce sont ces graphiques qui constituent le fond même du travail de M. le colonel de la Rive. Ils sont moins destinés à éclairer le texte que le texte à les expliquer, ce qu'il fait en peu de mots, phrases brèves, claires, précises.

Ainsi présentée, cette étude est véritablement attachante. Les grands principes à respecter, fatigue moindre des troupes, facilité et rapidité de déploiement, soutien des unités les unes par les autres, etc., se détachent mieux, se gravent dans l'intelligence du lecteur. M. le colonel de la Rive a fait œuvre intéressante et utile.

Un mot encore. L'auteur s'est appliqué à fixer une nomenclature des unités nouvelles que comporte l'organisation de nos divisions en corps d'armée. Il faut craindre les traductions littérales de l'allemand qui trop souvent provoquent en français l'erreur et la confusion. L'auteur propose en conséquence d'appeler les unités dépendant directement du chef de corps (Corps-Anstalt) *Troupes non endivisionnées*. Elles comprennent: la *brigade de cavalerie*, *l'artillerie de corps*, *le parc de corps*, *l'équipage de pont*, *les sections des télégraphes et des chemins de fer*, *le lazaret de corps et le détachement d'administration* formant deux groupes, *le convoi administratif* et la *boulangerie et boucherie de campagne*.

Espérons que cette nomenclature claire et logique sera adoptée par le vocabulaire officiel.

M. de Moltke et ses mémoires sur la campagne de 1870, par le général Th. Jung. 1 broch. in-8 de 35 pages. Paris 1892. Charpentier et Fasquelle, éditeurs.

M. le général Jung n'est pas un inconnu pour les lecteurs de la *Revue militaire*. Nous avons eu l'occasion de les entretenir déjà de quelques-unes de ses œuvres si appréciées en France. Prochainement encore nous examinerons son dernier volume *La république et l'armée*. Aujourd'hui, nous voulons signaler de lui une publication de moindre importance, sa brochure reproduisant sa conférence sur M. de Moltke, faite le 17 février passé au cercle St-Simon.

Il ne s'agit pas d'une œuvre de critique militaire proprement dite. Sans doute, l'auteur relève quelques-unes des erreurs du feld-maréchal au cours de la guerre franco allemande; il montre comment ces erreurs, par une heureuse fatalité et grâce à l'incurie des généraux français, tournèrent continuellement à l'avantage de l'armée allemande, les dispositions même étant couronnées de succès qui auraient dû perdre cette armée. Mais il le fait en peu de mots. Le public auquel il s'adresse, en partie composé de dames, l'aurait difficilement suivi dans des développements trop approfondis des problèmes de la stratégie. Le conférencier est donc resté dans les généralités, mais des généralités intéressantes, instructives, telles que peut les représenter un homme qui a vu et qui a compris. Son parallèle entre certains actes des généraux allemands et les actes correspondants des généraux français est frappant; et si l'on ne peut se défendre d'avoir le cœur serré en constatant en quelles mains fut l'honneur des armes françaises, ce sentiment douloureux a sa contre-partie dans la joie que procure le spectacle des progrès accomplis dès lors.

Les passages de sa brochure consacrés par M. le général Jung à l'étude du caractère de de Moltke, tel qu'il ressort des Mémoires sur la campagne de 1870 ne sont pas moins intéressants. Ce n'est pas

que sur ce point nous soyons en parfait accord avec l'éminent conférencier. A notre avis, il a quelque peu forcé la note, accumulant les fragments qui dans les dits Mémoires laissent voir dans le feld-maréchal un homme haineux, vindicatif, et laissant de côté de la meilleure foi du monde d'ailleurs, ceux qui auraient pu rectifier ce jugement dans ce qu'il a de trop accentué. A son insu, le conférencier n'a-t-il peut-être pas subi quelque peu l'influence du public spécial auquel il s'adressait ?

Dans tous les cas, l'opinion de M. le général Jung est intéressante à relever. Elle contribue à établir combien les avis diffèrent sur la personnalité de M. de Moltke.

Il y a deux mois, dans notre livraison d'avril, nous avons consacré quelques lignes à la brochure de M. Malo sur le chef d'état-major allemand. Le contraste des opinions est piquant à relever.

Voici ce qu'écrit M. Malo :

« Nous ne pouvons nous empêcher d'être touchés lorsque nous relisons ces belles et rares paroles que ses biographes (de M. de Moltke) ont déjà recueillies et qu'ils ont exigées à bon droit dignes d'être mises en relief : « Je n'ai fait que mon devoir. Je déteste toutes les adulations dont je suis l'objet. Quand je les entends, je ne puis me défendre de cette réflexion : qu'aurait-on dit si le succès n'avait pas couronné nos entreprises ? Ces éloges immérités ne se seraient-ils pas convertis en autant de critiques injustes et de blâmes stupides ? »

» N'hésitons pas à le reconnaître, ajoute M. Malo, l'homme qui a parlé de la sorte, après avoir obtenu les prodigieux résultats que l'on sait, celui-là se relève et se transfigure en quelque sorte aux yeux des critiques les plus disposés à la sévérité et les désarme. Sa grandeur n'est plus du tout celle qu'on s'appropriait à discuter et qu'on avait belle peut-être à rabaisser ; mais ce n'en est pas moins une grandeur réelle. »

Et plus loin, rappelant le génie d'un Napoléon, M. Malo dit encore : « On ne cherche plus à l'écraser (M. de Moltke) sous le poids d'une comparaison qu'il eût été le premier à redouter et à demander qu'on lui évitât ; on l'aide volontiers à se choisir une bonne place au second rang et on pense la lui trouver juste au dessous d'un homme de guerre avec lequel il offre certainement plus d'un trait de ressemblance, au dessous de ce Turenne dont un historien a dit : « Il a consacré sa vie tout entière à la méditation incessante des choses de la guerre ; aussi son génie, qui n'était peut-être qu'une longue patience, n'a-t-il jamais cessé de grandir. »

Cette image de Turenne s'est aussi présentée à M. le général Jung, mais ce n'est pas pour fixer les ressemblances, c'est plutôt pour remarquer une dissemblance : « Turenne était modeste. S'il était vainqueur, il écrivait : « Nous avons été victorieux » et s'il avait subi un échec, il disait : « J'ai été battu. »

» M. de Moltke n'a pas de ces nuances qui vont au cœur. »

Quant à ce caractère qui suivant M. Malo désarme les critiques les plus disposés à la sévérité, ce n'est pas celui que M. le général Jung trouve après lecture des Mémoires :

« On aime à respecter un adversaire heureux », dit-il.

« Or, quelque bonne volonté qu'on y mette, on ne peut, en lisant ce livre, se résoudre à un sentiment, même adouci, à l'égard de son auteur.

» Les erreurs de chiffres et de faits y abondent, et ces erreurs sont d'autant plus surprenantes que l'écrivain se trouvait en mesure d'être bien informé.

» En s'abandonnant à ces faiblesses, indignes d'un soldat, M. de Moltke n'a trompé que lui-même et ses élèves.

» La meilleure manière de se faire accepter est encore d'être vrai, dùt-il en résulter quelque diminution pour la gloire acquise.

» Dans ce livre, du reste, tout est à l'avenant.

...» Par ci, par là, on rencontre bien un jugement, mais, fait curieux, et qui dénote le caractère de l'homme, ce passage, comme nous le verrons, est toujours pour lui l'occasion d'une insinuation malveillante à l'égard de son adversaire de la veille. »

Nous voici donc en présence de deux jugements opposés sur la personnalité de M. de Moltke, jugements dûs à deux écrivains militaires français, l'un et l'autre considérés. Laquelle de ces deux opinions la postérité ratifiera-t-elle ? Le problème n'est pas encore résolu, et nous aurons l'occasion d'y revenir. La littérature militaire s'enrichira encore de plus d'un volume sur M. de Moltke avant que le dernier mot ait été dit. Mais parmi ces volumes, la brochure de M. le général Jung, comme celle de M. Malo, n'occuperont pas les moindres places.

Signalons :

Dans le numéro 153 de *l'Illustrazione militare italiana* de Cav. Quinto Cenni, à Milan, une magnifique planche coloriée donnant un spécimen des infanteries de ligne de toutes les armées de l'Europe, avec signes distinctifs, cocardes et drapeaux. La Suisse y est représentée par un 1^{er} lieutenant-aide-major. Dans le numéro du 2 juin, une autre belle planche coloriée et de nombreux portraits en l'honneur du 2^e centenaire de la création du régiment de cavalerie Royal-Piémont.

Dans la *Revue de cavalerie* de mai 1892 la fin de l'article du général Thoumas sur le maréchal Sébastiani.



Circulaires et pièces officielles.

Le Conseil fédéral a déposé le projet d'arrêté suivant concernant le nombre des instructeurs du génie :